

Michel Rodriguez
Professeur de Mathématiques
Lycée BLARiNGHEM
Béthune

Madame la Rectrice de l'Académie de LILLE
s/c de la voie hiérarchique

OBJET : Demande de requalification *en CITIS* des périodes d'arrêts professionnels des périodes du 09/10 au 18/10/2019 et du 8/11 au 29/11/2019 et de prise en compte pour l'avenir de mon état actuel de « Syndrome Dépressif Majeur » en réaction à une problématique professionnelle » *en tant que maladie PROFESSIONNELLE*.

Réf : Mon courrier du 06/01/2020

Fouquereuil, le 09/01/2020

Madame la Rectrice,

Mon courrier cité en référence avait pour objet la requalification de mes deux précédents arrêts en C.I.T.I.S. ainsi que la prise en compte en tant que maladie professionnelle de mon actuelle pathologie, dont je fournis la preuve par certificats médicaux à la fois du lien avec une problématique professionnelle et de la survenue pendant le service et sur le lieu de travail ...

J'observe aujourd'hui que mon présent arrêt de travail a été enregistré malgré cela comme un « arrêt maladie ordinaire » et que les deux précédents arrêts n'ont pas été requalifiés.

Ce constat me semble une réponse catégorique et explicite de rejet, dans la mesure où le présent arrêt maladie a été transmis selon la procédure « accident de travail » et joint au courrier de demande de requalification.

Si donc, vous refusiez de tenir compte du présent rappel pour rectifier mon dossier dans le sens demandé, j'adresserais sous quinzaine une nouvelle requête administrative contre cette décision.

Vous comprendrez que compte tenu du lien étroit de ce différend avec celui qui nous oppose déjà, et pour lequel votre premier mémoire en réponse n'est toujours pas parvenu, je verse également copie de la présente à ce premier dossier .

Veuillez agréer, Madame la Rectrice, mes plus respectueuses salutations.



Michel RODRIGUEZ